

## Rapport d'activité 2012

Revue de l'année 2

Statistiques 4

Compte de résultat 2012 7

Bilan au 31 décembre 2012 8

Annexe aux comptes 2012

Rapport de l'organe de révision 10

Composition personnelle 11

Zurich, le 13 mai 2013



### Revue de l'année

Comme le montrent les statistiques reproduites dans ce rapport, le marché suisse des offres publiques d'acquisition a été presque inactif en 2012, avec deux offres d'une valeur totale d'un milliard de francs. L'activité de surveillance de la Commission des offres publiques d'achat fut donc limitée, mais bien réelle, puisqu'elle porte aussi sur les programmes publics de rachat d'actions (14 en 2012) et sur d'autres requêtes dont elle a été saisie (9 en 2012).

Un si bas niveau d'activité ne permet pas à la Commission d'assurer son financement au moyen des émoluments qui résultent des transactions et requêtes qu'elle examine. A défaut, et comme l'a voulu le législateur, les frais de la Commission sont supportés par les bourses suisses (art. 23 al. 3 LBVM). SIX Swiss Exchange SA a ainsi fourni une première contribution en 2012. Si le marché des OPA ne reprend pas substantiellement en 2013, cette contribution est amenée à s'accroître, même si la Commission veille à ajuster ses coûts au volume de ses activités.

L'année 2012 a été marquée par une modification de la loi sur les bourses, adoptée par l'Assemblée fédérale le 28 septembre 2012. En même temps qu'il renforçait la lutte contre les abus de marché, le législateur a supprimé la prime de contrôle : désormais, le prix d'une offre publique ne sera pas inférieur au prix le plus élevé payé, au cours des douze derniers mois, par l'offrant et les personnes avec qui il agit de concert. Quelques autres dispositions légales ont été modifiées à cette occasion.

La Commission a donc été amenée à réviser l'ordonnance sur les offres publiques d'acquisition (OOPA), qui entra en vigueur le 1er mai 2013, simultanément aux nouvelles dispositions de la loi sur les bourses (LBVM) et de l'ordonnance du Conseil fédéral sur les bourses (OBVM). Une réglementation partielle des programmes de rachat d'actions dans l'OBVM requit une modification simultanée de la Circulaire COPA n° 1. Enfin, la Circulaire COPA n° 4 fut abrogée, la matière étant désormais réglée dans l'OOPA, et ce compte tenu également d'une consultation publique des milieux intéressés en mai 2012.

Il convient de signaler ici notre décision du 11 octobre 2012 dans l'affaire Advanced Digital Broadcast Holdings AG. La Commission y a consacré une nouvelle pratique relative à la validité des clauses statutaires d'opting-out et d'opting-up. Plutôt que d'examiner le caractère formellement ou matériellement sélectif d'une telle clause, la Commission se fonde désormais sur la complétude de l'information donnée aux actionnaires et sur les votes émis par les actionnaires minoritaires pour présumer (ou non) la validité de la clause.



L'année 2012 aura enfin vu la conclusion du contentieux relatif au prix de l'offre faite par Aquamit BV sur Quadrant AG en 2009. Notre décision du 13 décembre 2012 constate que la prise en considération des prestations supplémentaires ne justifie pas une augmentation du prix minimum. Elle n'a pas été contestée par les parties et est donc entrée en force.

Pour la Commission:

Prof. Luc Thévenoz Président



### Statistiques

Offres	2012	2011	2010
Total	2	12	3
<ul> <li>dont offres obligatoires</li> </ul>	2	2	0
<ul> <li>dont offres volontaires</li> </ul>	0	10	3
- dont offres concurrentes	0	0	0
- dont initialement amicale 1	2	11	3
- dont initialement hostile <sup>2</sup>	0	1	0
- dont offres en espèces	2	9	3
- dont offres d'échange	0	2	0
- dont offres mixtes	0	1	0
- dont offres avec alternative en espèces	0	0	0
Programmes de rachat			
Total	14	18	15
<ul> <li>dont exonérations en procédure d'annonce<sup>3</sup></li> </ul>	12	16	12
- dont exonérations par décision	2	2	3
- dont rachats au prix du marché	12	18	15
<ul> <li>dont rachats sur ligne ordinaire</li> </ul>	0	2	2
<ul> <li>dont rachats sur une ligne séparée</li> </ul>	12	16	13
- dont rachats à prix fixe	0	0	0
<ul> <li>dont rachats par options put</li> </ul>	2	0	0
- dont rachats par échange	0	0	0
Autres procédures			
Total	9	4	13
<ul> <li>Dérogation à l'obligation de présenter une offre</li> </ul>	1	0	4
<ul> <li>(Non-)existence de l'obligation de présenter une offre</li> </ul>	3	4	7
- Application du droit suisse des OPA	0	0	2
- Offre potentielle	0	0	0
- Qualification fairness opinion	4	2	_
- Autres	14	0	0
Décisions			
- Nombre total de décisions de la COPA	15	38	18
- dont décisions publiées	14	37	17
- dont décisions non publiées	1	1	1
- Nombre de décisions contestées	-	-	-
- devant la COPA (opposition)	0	1	0
- devant la FINMA (recours)	0	4	0
- devant le TAF (recours)	0	2 <sup>5</sup>	0
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	-		-

 $<sup>^{1}\,\</sup>text{Le rapport du conseil d'administration recommande d'accepter l'offre ou renonce à formuler une recommandation.}$ 

 $<sup>^{2}</sup>$  Le rapport du conseil d'administration recommande de refuser l'offre.

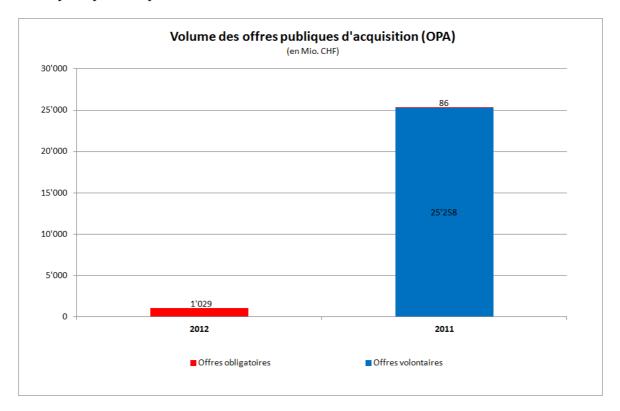
<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Une exonération en procédure d'annonce et une décision peuvent être prononcées pour un même programme de rachat (par exemple en présence d'une modification du but ou de l'augmentation des volumes).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Il s'agit de la décision 410/05 du 13 décembre 2012 dans l'affaire *Quadrant AG*.

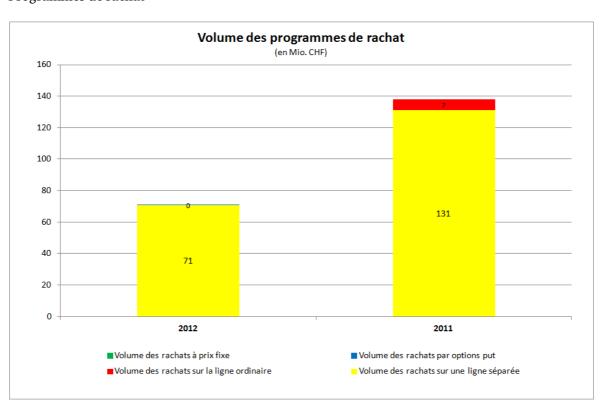
<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Dont un recours a été retiré.



### Offres publiques d'acquisition

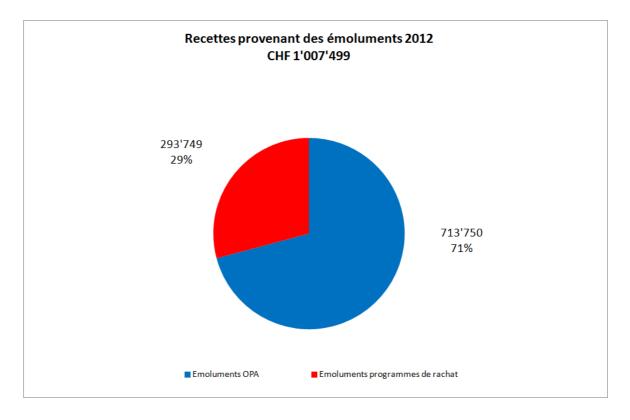


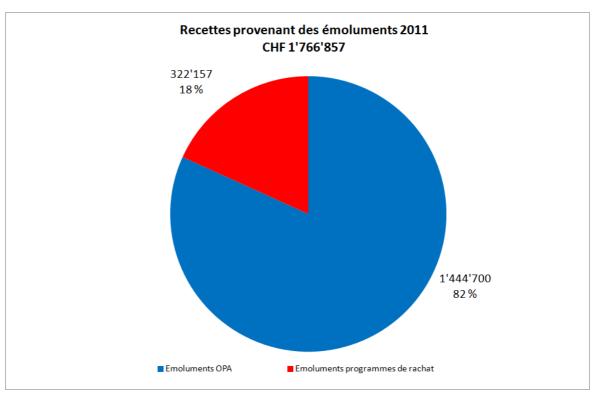
### Programmes de rachat





### Émoluments







### Comptes annuels 2012 de la Commission des OPA

## Compte de résultat pro 2012

en CHF

Produits	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Produit provenant d'émoluments	1,007,499	1,766,877
Produit des intérêts	717	1,878
Autres produits	127	66
Total produits	1,008,343	1,768,821
Charges		
Honoraires président et membres	401,000	536,500
AVS + débours président et membres	30,125	40,791
Charges de personnel collaborateurs	818,566	837,897
Charges de loyer et charges accessoires	96,795	95,497
Entretien, réparations	14,610	19,774
Charges de bureau et administratives	165,809	158,930
Consultations	0	0
Site internet	10,960	1,989
Amortissements	1,200	1,600
Charges d'intérêt et frais bancaires	173	166
Total charges	1,539,238	1,693,145
Excédent résultant de l'activité ordinaire	-530,895	75,676
Charges extraordinaires	2,819	-37,385 <sup>6</sup>
Résultat annuel (excédent de produits/charges)	-528,076	38,291

 $<sup>^6</sup>$  Charges extraordinaires : coûts IT relatifs à l'exercice 2010 comptabilisés rétrospectivement.



## Bilan au 31 décembre 2012

en CHF

Actifs	31. décembre 2012	31 décembre 2011
Liquidités Créances résultant de prestations Créance impôt anticipé Actifs transitoires	443,387 107,519 251 135,206	911,935 122,232 657 57,960
Total actifs circulants	686,363	1,092,784
Matériel	2,600	3,800
Total immobilisations	2,600	3,800
Total actifs	688,963	1,096,584
Passifs		
Dettes résultant de prestations Passifs transitoires Avance SSX	12,146 14,732 116,256	6,588 16,091 0
Total fonds étrangers	143,134	22,679
Fonds propres Excédent de produits/charges	1,073,905 -528,076	1,035,614 38,291
Total fonds propres	545,829	1,073,905
Total passifs	688,963	1,096,584



## Annexe aux comptes annuels 2012 en CHF

### Indications relatives à l'évaluation du risque

Lors d'une de ses séances, la Commission des OPA a examiné les risques qui peuvent avoir une influence directe sur ses comptes annuels.

Conformément à l'art. 23 al. 5 de la loi sur les bourses, les bourses suisses supportent les frais de la Commission, alors que celle-ci peut percevoir des émoluments auprès des offrants et des sociétés visées. En 2012, les émoluments perçus et une utilisation partielle des fonds propres de la Commission n'ont pas permis de couvrir les dépenses. L'avance versée par SIX Swiss Exchange SA dans le cadre d'un contrat avec la Commission n'est remboursable qu'en cas de futurs excédents de recettes significatifs.

Il n'existe aucune autre information devant être mentionnée au sens de l'art. 663b CO.

### Indications facultatives

Les comptes annuels sont établis selon les principes d'une tenue régulière des comptes, afin que l'état de la fortune et du rendement de la société puisse être évalué de manière la plus fiable possible (Art. 662 ss CO).



### Rapport de l'organe de révision

Budliger Treuhand ag

Waffenplatzstrasse 64 CH-8002 Zürich Postfach CH-8027 Zürich

T +41 (0)44 289 45 45 F +41 (0)44 289 45 99 mail@budliger.ch www.budliger.ch

Bericht der Revisionsstelle zur Eingeschränkten Revision an die

#### Übernahmekommission, Zürich

Als Revisionsstelle haben wir die Jahresrechnung (Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang) der Übernahmekommission für das am 31. Dezember 2012 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Für die Jahresrechnung ist der Präsident der Übernahmekommission verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, diese zu prüfen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich der Zulassung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Revision erfolgte nach dem Schweizer Standard zur Eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine Eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der beim geprüften Unternehmen vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.

Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht Gesetz und Statuten entspricht.

Zürich, 25. Februar 2013 KA/MRo

**Budliger Treuhand AG** 

au

Urs Karrer Leitender Revisor dipl, Wirtschaftsprüfer zugelassener Revisionsexperte

dipl. Wirtschaftsprüfer

zugelassener Revisionsexperte

Beilage

- Jahresrechnung (Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang)

Member of MGI. A worldwide association of independent auditing, accounting and consulting firms. Neither MGI nor any member firm accepts responsibility for the activities, work, opinions or service of any other members.





### Composition personnelle de la Commission des OPA au 31 décembre 2012



Prof. Dr. Luc Thévenoz, Président

Professeur à l'Université de Genève (www.unige.ch)
Directeur du Centre de droit bancaire et financier (www.unige.ch/cdbf)
Ancien membre de la Commission fédérale des banques (2001-2007) et
du Claims Resolution Tribunal for Dormant Accounts in Switzerland
(1997-2001)

Président de la Commission depuis le 1er janvier 2008



Dr. Raymund Breu, Vice-Président

Ancien Directeur Financier et Membre du Comité de Direction du Groupe (ECN) Novartis SA

Membre du conseil d'administration de Swiss Re

Membre du conseil d'administration de Nobel Biocare Holding AG Membre depuis 2002, Vice-Président dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012



**Lionel Aeschlimann** 

Managing Partner et membre du Comité exécutif de Mirabaud & Cie, Genève

Membre de la Commission d'experts « Asset Management » de la Swiss Funds Association



Prof. Dr. Susan Emmenegger

Avocate, Dr. en droit, Professeur ordinaire de droit bancaire et privé, Université de Berne Directrice de l'Institut de droit bancaire Membre depuis 2005



Dr. Susanne Haury von Siebenthal

Directrice Asset Management et membre de la direction de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA Membre du Comité de placement de la Caisse de pensions de ABB

Membre du Comité de placement de la Caisse de pensions de ABB Membre depuis 2008



Prof. Dr. Regina Kiener

Avocate, Professeur ordinaire de droit public, Université de Zurich Membre depuis 2008



Thomas A. Müller

Directeur de la division Corporate Center, Directeur Financier (CFO) de Bank Sarasin & Cie AG, Bâle





Prof. Dr. Henry Peter
Avocat, PSMLaw SA, Lugano
Professeur de droit commercial, Université de Genève
Membre de la Commission des Sanctions de SIX Swiss Exchange
Vice-président de la chambre disciplinaire pour les cas de dopage de
l'Association Olympique Suisse
Membre du Conseil d'administration de la Caisse de Pension de la

Commune de Lugano Membre du Conseil d'administration de Swiss Life Holding et d'autres

sociétés non cotées Membre depuis 2004



### **Thomas Rufer**

Consultant indépendant (THR Consulting, Thomas Rufer) Vice-Président du conseil d'administration de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR) ; Président à partir du 1<sup>er</sup> ianvier 2012

Membre du conseil d'administration et du comité de révision de la Banque cantonale bernoise

Membre du conseil d'administration de Givaudan SA Membre depuis 2007



# Composition personnelle du secrétariat de la Commission des OPA au 31 décembre 2012



**Sonja Blaas** lic. iur., titulaire du brevet d'avocat



**Pascal Bovey** lic. iur., titulaire du brevet d'avocat, MAS in Business Law



**Lukas Roos** Dr. iur., titulaire du brevet d'avocat



Manuel Zweifel lic. iur. HSG, titulaire du brevet d'avocat, économiste d'entreprise